

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL À HUIS CLOS
TENUE CE 9^e JOUR DE JUIN 2020, À 19H00**

Le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu siège en séance ordinaire ce 9 juin 2020 à la salle communautaire.

Sont présents à cette séance ordinaire

Monsieur Michel Robert, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Denis Vallée, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques.

Considérant le décret numéro 17-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ;

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, que celle-ci soit enregistrée et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer ».

R-70-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-71-2020 Adoption du procès-verbal du 12^e jour de mai 2020

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 12^e jour de mai 2020 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le procès-verbal du 12^e jour de mai 2020 soit accepté tel que déposé.

R-72-2020 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 110 116.16\$ soit acceptée.

R-73-2020 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019, ainsi qu'aux membres du conseil, tel qu'exigé par le projet de Loi 122;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry , appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport. Rapport qui sera diffusé sur le territoire de la municipalité par l'entremise du Journal local Le Saint-Marc...Quoi.

R-74-2020 Rapport du C.C.U. du 20 mai 2020

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20^e jour de mai 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée , appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-75-2020 Compte-rendu du C.C.E. du 25 mai 2020

Le conseil ayant pris connaissance du compte-rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 25^e jour de mai 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée , appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-76-2020 P.I.I.A. Chloé Lemay

Considérant la demande de permis de madame Chloé Lemay relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale au 771, rue Richelieu ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan corrigé déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle , appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-77-2020 Acceptation de soumission Ponceau rue Comtois

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions publiques sur SEAO, pour le remplacement du ponceau – rue Comtois ;

Considérant que 3 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20^e jour de mai 2020 à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant la recommandation de monsieur Pierre Breton, ingénieur et président de la firme BHP Conseils ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit A. & J.L. Bourgeois ltée au coût de 656 667.60\$ incluant les taxes ;

Il est également résolu que les dépenses excèdent la subvention à recevoir de la TECQ soient déboursées à même le surplus accumulé.

R-78-2020 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que la séance soit levée.

Michel Robert
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-72-2020 et R-77-2020.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 10^e jour de juin 2020.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale